

N°	Désignation des opérations	Bénéficiaire
1	Amenagement des anciens remparts (poudrière)	Commune
2	Prolongation de la rue Blanchard	Commune
3	Création d'un jardin public, valorisation des vestiges Vauban	Commune
5	Mise en valeur des vestiges de la forteresse	Commune
6	Voie de liaison douce	Commune
7	Valorisation de l'entrée de ville	Commune
8	Elargissement de la rue Joffre	Commune
9	Ilot de fraîcheur à compléter Place des Victoires	Commune
10	Amorce de pont sur le Rhin, élargissement de la rue Moser et aire de stationnement	Commune
11	Site d'échange modal avec espaces verts	Commune
12	Accès piéton-cycle depuis la rue de Mulhouse vers la zone naturelle	Commune
13	Regroupement des équipements et services publics	Commune
14	Prolongation de la voie verte depuis les bords du Rhin en direction de la rue de l'Industrie	Commune



LIMITES

- limite communale —
- - - limite de zone ou de secteur
- o o o o o L151-23 Alignements d'arbres à maintenir ou à créer
- ▨ L151-23 Boisements à conserver ou à créer
- ▭ périmètre d'application du règlement graphique du plan de détail

EMPLACEMENTS RESERVES

- 1 numéro de renvoi à la liste des emplacements réservés
- 2
- 3
- ▭ périmètre de l'hypercentre

D'une manière générale, les limites de zone ou de secteur s'appuient sur des limites parcellaires. Dans le cas contraire, la limite à considérer est constituée par l'axe des limites de zone ou de secteur.



ECHELLE 1/2500